

Ne payez plus l'ISF, donnez-le !

Grâce à la loi TEPA, l'État français donne aux contribuables redevables de l'ISF la liberté d'attribuer le montant de leur impôt à une cause qui leur tient à cœur. Ainsi, en faisant un don à la Fondation Alsace Solidarité, vous soutenez la lutte contre toutes les pauvretés et vous bénéficiez d'une réduction d'impôt équivalant à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €.

Avec la Fondation Alsace Solidarité, vous soutenez des projets avec un fort impact social, en parfaite adéquation avec vos convictions. Ainsi, vous avez la satisfaction de décider de l'utilisation de votre impôt.

Si vous n'êtes pas redevable de l'ISF, vous pouvez aussi soutenir les projets de la Fondation Alsace Solidarité, et bénéficier d'une déduction fiscale à valoir sur votre impôt de solidarité sur le revenu. Vous pouvez ainsi déduire 66 % de votre don de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.



Créée en 2010 dans la foulée du 100^e anniversaire de la Fédération de Charité Caritas Alsace, la Fondation Alsace Solidarité est hébergée par la Fondation Caritas France, reconnue d'utilité publique. Depuis l'année de sa création elle a consacré ses moyens au financement de projets de lutte contre les pauvretés en Alsace et dans le monde (au travers de projets de solidarité internationale soutenus par Caritas Alsace Réseau Secours Catholique).

Merci de soutenir la Fondation Alsace Solidarité

Vos contacts dédiés

Vous voulez en savoir plus sur les modalités de réduction de votre ISF.



**Prenez contact avec Marc Kusterer
ou Laurent Hochart :**

Tél : 08 88 22 76 59

Mél : contact@fondation-alsace-solidarite.org



Fondation Alsace Solidarité
5, rue Saint Léon
67082 Strasbourg Cedex
www.fondation-alsace-solidarite.org



EXCEL - Crédits photos : © Secours Catholique - Gettyimages - Gilles Leimdorfer/TLS - Air & Vie - Les 7 pains
CARITAS-1868-DP



Ne payez plus votre ISF donnez-le !



Pour faire grandir des projets novateurs contre la pauvreté en Alsace et dans le monde, **vosre ISF est une ressource précieuse. Merci !**



S'oxygéner pour continuer à lutter contre la précarité

Air & Vie est le centre de vacances solidaires de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique. Il permet aux personnes en précarité de vivre un temps de repos bénéfique pour se reconstruire, seul ou en famille, et poursuivre leurs efforts d'insertion.

« *Ma vie n'a pas changé, mais moi j'ai changé !* » témoignage suite à un séjour de vacances. Ouvert à tous, Air & Vie favorise la mixité sociale avec des tarifs adaptés pour les plus pauvres.

Le Fonds de solidarité Air & Vie auquel vous participerez contribue au financement de leur séjour, en complétant les aides existantes.

Les forces du projet Air & Vie à Marmoutier :

- 60 bénévoles accompagnent les familles dans la préparation et le déroulé de leur séjour ;
- La proximité avec la nature, propice à la détente et source d'énergie ;
- La mixité des publics grâce au tourisme social et solidaire.

Besoin de financement = 20 000 € sachant que 1 000 € permettent de financer 100 % d'un séjour d'une semaine pour une famille avec loisirs et pension.



Favoriser l'insertion professionnelle tout en nourrissant les personnes en grande précarité

Le restaurant social « Les 7 Pains » sert toute l'année plus de 84 000 repas chauds (+11 % en un an) aux plus démunis, sur orientation et financements conjoints des associations caritatives, de la Direction de la Cohésion sociale et de la Ville de Strasbourg.

Il est doublé d'un restaurant solidaire ouvert au public, dont les clients financent une partie des repas sociaux.

En cuisine, des salariés en insertion bénéficient d'une formation professionnelle à la restauration collective et traditionnelle.

« Les 7 Pains » est un chantier d'insertion de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

Les forces du projet « Les 7 Pains » à Strasbourg :

- Un lieu de restauration ouvert du lundi au samedi pour les personnes en grande précarité ;
- Un dispositif de formation permettant l'insertion sociale et professionnelle ;
- Une solidarité forte entre les bénéficiaires des repas sociaux et les clients du restaurant.

Besoin de financement = 20 000 € qui permettront de financer 6 250 repas, soit deux repas par jour pour trois familles avec deux enfants pendant toute l'année.

INFORMATIONS FISCALES SPÉCIAL ISF

Les modalités d'imposition à l'ISF

Vous êtes redevable de l'ISF si la valeur nette de votre patrimoine imposable est supérieure à 1,3 million d'euros. Certains biens sont exonérés, comme ceux liés à une activité professionnelle, les titres de sociétés de personnes, les objets d'antiquité ou de collection...

BARÈME 2016

Valeur nette imposable	Tarif appliqué
jusqu'à 800 000 €	0%
de 800 000 à 1 300 000 €	0,50%
de 1 300 000 à 2 570 000 €	0,70%
de 2 570 000 à 5 000 000 €	1%
de 5 000 000 à 10 000 000 €	1,25%
plus de 10 000 000 €	1,50%

La déclaration de votre patrimoine imposable

La valeur nette taxable de votre patrimoine est inférieure à 2 570 000 €

Vous déclarez votre patrimoine en même temps que vos revenus, sur le même formulaire. Vous pouvez faire un don à la Fondation Alsace Solidarité jusqu'à cette date, puisqu'il n'est pas nécessaire de joindre le reçu fiscal correspondant.

La valeur nette taxable de votre patrimoine est égale ou supérieure à 2 570 000 €

Vous avez jusqu'à mi-juin 2016 pour remplir un formulaire de déclaration dédié. Si vous faites un don à la Fondation Alsace Solidarité, vous devrez y adjoindre le reçu fiscal correspondant.

Donnez l'intégralité de votre ISF

Vous souhaitez attribuer l'intégralité de votre impôt à la Fondation Alsace Solidarité ? Pour connaître le montant de votre don et réduire votre ISF à 0 €, il vous suffit de diviser le montant de votre ISF par 0,75.

Montant de votre ISF	Montant de votre don	Coût réel de votre don
375 €	500 €	125 €
750 €	1 000 €	250 €
1 500 €	2 000 €	500 €
3 750 €	5 000 €	1 250 €
5 000 €	6 666 €	1 666 €

IMPORTANT !

	Votre déclaration	Votre paiement	Votre don
Votre patrimoine net imposable est compris entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	Complétez l'espace réservé sur votre déclaration de revenus avant le 18 mai par papier ou le 7 juin 2016 en ligne (Alsace)	Un avis d'imposition vous sera adressé à payer mi-septembre 2016	Avant la date limite de votre déclaration de revenus, soit fin mai 2016
Votre patrimoine net imposable est supérieur à 2 570 000 €	Complétez le formulaire dédié (n° 2725) et ses annexes avant le 15 juin 2016	En déposant votre déclaration	Avant mi-juin 2016